

# FEDER AUVERGNE 2014-2020

*CLERMONT FERRAND*

*27 septembre 2018*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

LE FEDER CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES VIA  
LE SOUTIEN D' ACTIONS DIVERSIFIÉES.

EN AUVERGNE, 215,4M€ SONT AFFECTÉS PAR L'EUROPE SUR LE PROGRAMME  
2014-2020.

CE PROGRAMME EST DÉPLOYÉ AUTOUR DE 6 AXES D'INTERVENTION AFIN DE  
SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AUVERGNATES ET DE  
DÉVELOPPER UN MODÈLE D'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES.

LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS EUROPÉENS SUR LA PÉRIODE 2014-2020  
S'ACCOMPAGNE D'UNE VOLONTÉ FORTE DE DÉMONTRER LEUR IMPACT. UN  
SYSTÈME RIGOUREUX DE SUIVI DES INDICATEURS EST MIS EN PLACE POUR  
PERMETTRE UNE ÉVALUATION DES RÉSULTATS.

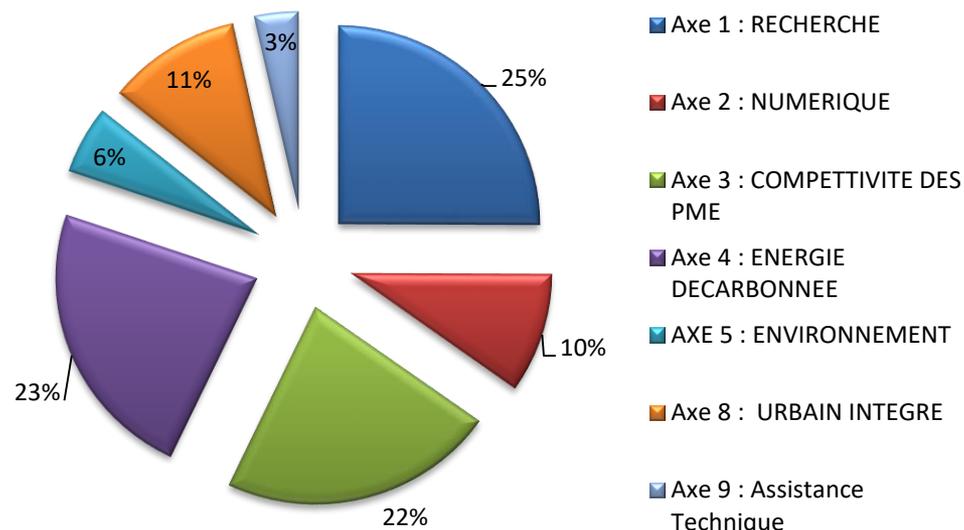
# PO FEDER/FSE 2014-2020

## Les axes prioritaires du FEDER



Axes	Intitulés	Montants (€)
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	54M
2	Améliorer l'accessibilité aux TIC	21M
3	Améliorer la compétitivité des PME	48M
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO <sup>2</sup> dans l'ensemble des secteurs	49,8M
5	Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	12M
8	Urbain intégré	23,2M
9	Assistance technique	7,5M
<b>TOTAL</b>		<b>215,5M</b>

MAQUETTE FEDER AUVERGNE



# Les axes prioritaires du FEDER Auvergne

## AXE 4 – Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO<sup>2</sup> dans l'ensemble des secteurs – 49,7 M€

### Objectif spécifique 1 : Accroître la production d'énergie issue du renouvelable

#### Thématique 4-2 : Méthanisation

2 M€

*Actions financables* : unités de méthanisation et réseaux de chaleur primaires, études et assistance à maîtrise d'ouvrage

#### Thématique 4-3 : Approvisionnement en bois énergie

1 M€

*Actions financables* : investissements relatifs à l'approvisionnement en plaquettes forestières de qualité (plateforme de stockage, broyeurs fixes ou mobiles (hors FEADER), matériels spécifiques...).

### Objectif spécifique : Diminuer le nombre de logements énergivores

#### Thématique 4-5 : Efficacité énergétique dans le logement social

12 M€

*Actions financables* : travaux de rénovation énergétique afin d'atteindre un niveau BBC Rénovation ou équivalent

# Les axes prioritaires du FEDER Auvergne

## AXE 4 – Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO<sup>2</sup> dans l'ensemble des secteurs – 49,7 M€

### **Objectif spécifique 2** : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

#### **Thématique 4-4** : Installation de consommation d'énergies renouvelables 5 M€

**Actions finançables** : accompagnement de projets d'installation d'énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et les logements sociaux (chaudière bois, réseaux de chaleur primaire, solaire thermique, géothermie superficielle avec pompe de chaleur)

#### **Thématique 4-8** : Bâtiments publics d'enseignement 17 M€

**Actions finançables** : travaux de rénovation énergétique afin d'atteindre un niveau BBC Rénovation ou équivalent

#### **Thématique 4-9** : Projets exemplaires ou expérimentaux sur la performance énergétique des bâtiments publics 2,2 M€

**Actions finançables** : opération groupée ou isolée de rénovation thermique de bâtiments publics  
Ou les projets de construction/ rénovation utilisant des matériaux bio-sourcés

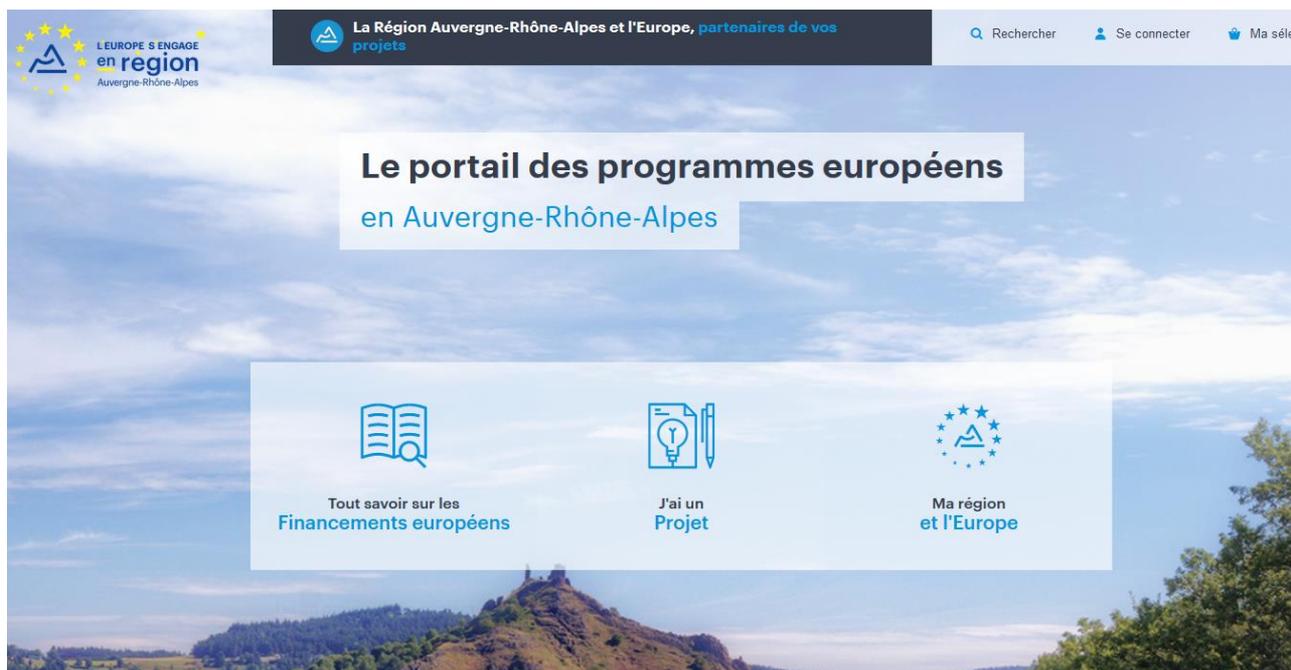
- **Objectif spécifique** : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics  
**Thématique** : **Projets exemplaires ou expérimentaux**

Volume financier dédié	Objectif	Montants plancher	Taux FEDER max.	Types de bénéficiaires
2,2 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le montage et/ou les solutions innovantes en termes de construction ou de rénovation thermique de bâtiments publics</li> <li>• Incitation à l'utilisation de matériaux bio-sourcés</li> </ul>	<p><u>Études, AMO et diffusion de bonnes pratiques</u> 10 000 € HT</p> <p><u>Travaux</u> 50 000 € HT</p>	60 % dans la limite de 80% du TMAP	Collectivités territoriales et leurs groupements Bailleurs sociaux

# Pour bien préparer votre demande de subvention

## Consulter le site internet

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)





Télécharger sur le site :

[www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu)



★ Guide du porteur FEDER Auvergne 2014-2020

➔ Rubrique « J'ai un Projet », par un simple clic sur la page [« Je bénéficie d'une aide européenne : mes obligations »](#)

✓ La vie administrative des dossiers : [notice d'information n°1](#)

✓ Dépôt d'une demande d'aide européenne: [notice d'information n°4](#)

★ Kit de publicité FEDER Auvergne 2014 – 2020

➔ Rubrique « J'ai un Projet », par un simple clic sur la page [« Je bénéficie d'une aide européenne : mes obligations »](#)

★ Demande de paiement de subvention FEDER Auvergne

➔ Rubrique « J'ai un Projet », par un simple clic sur la page [« La marche à suivre »](#)

## METTRE EN OEUVRE MON PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, vous vous engagez à respecter une série de règles de bonne gestion, notamment :

- ★ L'adoption d'une comptabilité (distincte ou séparée) permettant d'assurer la traçabilité des dépenses et des recettes.
- ★ La justification des dépenses par des pièces conformes et spécifiques en fonction de la nature des dépenses.
- ★ Le respect des règles de concurrence (pour les entreprises) et de la commande publique (pour les structures soumises : collectivités, associations...) et des règles sur les aides d'État

- ★ **L'obligation de communication** a pour objectif de rendre visible auprès du grand public l'apport de l'Union européenne sur le territoire. Le contenu et les modalités de l'obligation de publicité diffèrent selon le montant total du projet et le montant de l'aide publique accordé.

➔ [Kit de publicité FEDER Auvergne 2014-2020](#) disponible sur le site internet

- ★ Il faudra mentionner la contribution du FEDER sur l'ensemble des documents et supports dès le début de votre projet, et conservez-les pour prouver la réalité de cette publicité en cas de contrôle (photographies : panneau de chantier, site internet, plaque pérenne, matériel avec logos etc...) Il ne sera pas possible de vous verser votre subvention si vous n'apportez pas la preuve de la réalisation de votre obligation de publicité.



## ★ Respect des règles de la commande publique

→ [Notice 3 – Porteur commande publique](#)

disponible sur le site internet (dans le « Guide du porteur FEDER)

Liberté d'accès à la commande publique

Egalité de traitement des candidats

Transparence des procédures

## ★ De quelle manière avez-vous pris en compte les principes horizontaux ?

- ★ Égalité Femmes Hommes, Non discrimination, Développement durable
- ★ Etayez par des exemples vos actions



## A RETENIR !

- ★ Toute opération achevée avant la date de dépôt de la demande d'aide ne pourra pas être financée.
- ★ L'opération financée doit être réalisée dans la zone géographique couverte par le Programme Opérationnel (territoire de l'ex-Auvergne)
- ★ Seules les dépenses encourues, c'est-à-dire engagées et payées, entre le 1/01/2014 et le 31/12/2023 sont éligibles sous réserve de dispositions spécifiques liées aux régimes d'aide d'État.
- ★ L'accusé de réception du dossier de demande ne vaut pas acceptation de l'aide par l'Autorité de gestion.



L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon**

1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02 / T. 04 26 73 40 00

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 - 63100 Clermont-Ferrand Cedex 02 / T. 04 73 31 85 85



UNION EUROPÉENNE